



NATIONS UNIES

**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



**CONSEIL
DE SÉCURITÉ**

Distr.
GÉNÉRALE

A/36/862/Add.2
S/14886/Add.2
15 mars 1982

ORIGINAL : FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-sixième session
Point 15 c) de l'ordre du jour
ELECTION D'UN MEMBRE DE LA COUR
INTERNATIONALE DE JUSTICE

CONSEIL DE SECURITE
Trente-septième année

Liste des candidats présentés par les groupes nationaux

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de présenter à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité la communication suivante, datée du 12 mars 1982, qu'il a reçue de M. Edilbert Razafindralambo :

"Je, soussigné, Edilbert Razafindralambo, premier Président honoraire de la Cour suprême de Madagascar, déclare par la présente retirer ma candidature au siège de juge à la Cour internationale de Justice pour les prochaines élections qui vont avoir lieu le 19 mars 1982."

